



ARGENTA PENSION FUND DEFENSIVE

Fiche mensuelle | 31 mai 2025

Morningstar ★★☆☆ (*)

Fonds commun de placement de droit belge

Société de gestion Arvestar Asset Management, SA under Belgian law

Gestionnaire de portefeuille Degroof Petercam Asset Management, SA under Belgian law

INDICATEUR SYNTHETIQUE DE RISQUE (ISR)

Risque le plus faible Risque le plus élevé



ISR établi conformément au Règlement PRIIPs (UE) N° 1286/2014

PROTRAIT

Classe d'actifs	Multi Asset
Catégorie	Fonds d'Épargne Pension
Stratégie	Stratégie Active
Structure juridique	Fonds commun de placement
Domicile	Belgique
Durée	Illimité
Monnaie de référence	EUR
Liquidité	Quotidienne
Date de création	20.10.2010
Date de la 1ère VNI (classe d'action)	03.11.2010
Enregistrement commercialisation	BE

ISIN BE6208865897

Les frais peuvent être plus élevés ou plus bas en raison des fluctuations monétaires.

Frais d'entrée	0%
Frais de sortie	0%
Frais gestion et autres frais d'exploitation*	1.32%
*dont frais de gestion	1.20%
Coûts de transactions	0.11%
Inv. minimum	5 EUR
VNI	79.46
Taille (toutes classes)	mn EUR 347.95
Nombre de positions	246

INFORMATION FISCALE

Vous bénéficiez chaque année d'un avantage fiscal en fonction de la prime versée. Le montant donnant droit à une réduction d'impôt est limité à max. 1050 EUR par an (hausse du plafond fiscal maximal : 1350 EUR par an) et par contribuable. A l'inverse, le capital sera soumis à une taxe de 8% (taxe anticipative) à votre 60e anniversaire si vous n'aviez pas encore 55 ans au moment de l'ouverture de votre compte d'épargne-pension ou au 10e anniversaire de l'ouverture du compte si vous aviez déjà 55 ans à la date de l'ouverture. Les récupérations anticipatives entraînent en principe une augmentation du taux à 33%. Veuillez consulter le prospectus pour plus d'informations.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU COMPARTIMENT

Objectif: Le fonds d'épargne-pension a pour objectif de vous offrir une plus value à long terme sur votre investissement en constituant un portefeuille d'actifs dont la composition, dans le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), répond à toutes les exigences applicables aux fonds d'épargne-pension belges. Ce fonds fait l'objet d'une gestion active. Ce type de fonds n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark. Ce fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, et doit contenir une proportion minimale d'investissements durables au sens du même Règlement. Politique d'investissement: Le fonds d'épargne-pension investit principalement (sans restriction sectorielle) dans des titres et des instruments du marché monétaire qui, de par leur rendement ou plus-value, entraînent une augmentation de la valeur intrinsèque tout en réduisant le risque de perte par une diversification adaptée des risques. La composition du portefeuille respecte les limites d'investissement applicables aux fonds d'épargne pension belges. Le fonds investit dans des actions ou des instruments financiers similaires (jusqu'à 40 % au plus de ses actifs nets). La sélection se fonde sur une méthodologie qui : a) exclut les entreprises ne respectant pas certaines normes internationales (« Global Standards ») dont les principes du Pacte mondial des Nations Unies (droits de l'homme, droits du travail, protection de l'environnement) ; b) exclut les entreprises impliquées dans des activités controversées (tabac, jeux d'argent, charbon thermique) ou dans de graves controverses ESG (incidents, allégations liés à des problèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance) ; c) s'appuie sur une approche « best-in-class » qui exclut, pour chaque secteur, les 20 % des entreprises présentant les scores ESG les plus bas (conformément aux modèles de scores de Sustainalytics). Pour les entreprises qui ne sont pas (suffisamment) couvertes par les scores ESG, des cartes de pointage des risques et opportunités ESG (élaborées conjointement par les spécialistes ESG, les gestionnaires et l'équipe de recherche de DPAM) peuvent être utilisées. Les investissements durables sont constitués d'obligations d'impact, d'entreprises présentant un alignement (>10 %) sur la Taxinomie de l'UE ou d'entreprises dont les produits et les services contribuent au développement durable. Pour plus d'informations : https://assets.ctfassets.net/tycukq9yn6md/6hos7Wucs1PyM83znsrRFL/4bf647c97e1eee0ceaaafbc4bafa7440/ESG_Investment_policy_FR.pdf Ce fonds a reçu une dérogation et peut investir jusqu'à 100% de ses actifs dans les différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments monétaires émis ou garantis par un Etat membre de l'Espace économique européen qui a adopté l'euro comme monnaie, pour autant qu'ils soient répartis entre six émissions au moins, dont aucune n'excède 30 % de l'actif net du compartiment. benchmark: 21% MSCI EMU Net Return, 4.5% MSCI World-ex EMU Net Return, 4.5% MSCI Europe Small Caps Net Return, 45.5% Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return, 24.5% Iboxx Euro Corporate Overall Total Return. Utilisation du benchmark: le benchmark est utilisé dans le contexte de la gestion des risques. La sélection et la pondération des actifs du compartiment peuvent différer sensiblement de la composition du benchmark. Les performances peuvent également différer sensiblement de celles du benchmark. La politique d'investissement mentionnée ci-dessus est issue du KID. Ni le rendement, ni le capital ne sont garantis ou protégés.

RISQUES

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant 3 ans minimum. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Investir dans ce produit comporte en outre des risques matériellement pertinents mais non repris dans l'indicateur de risque:

- **Risque de concentration:** Le Fonds est fortement concentré dans une classe d'actifs particulière. En raison de la réglementation, le fonds est investi pour une part importante en actions de sociétés d'une capitalisation boursière inférieure à 3 milliards d'euros et en titres d'émetteurs situés dans l'Espace économique européen.
- **Risque de flexibilité:** Ce risque fait référence aux limitations propres à la réglementation restrictive concernant les fonds d'épargne-pension. Les fonds d'épargne-pension sont soumis à des restrictions sur les cotisations annuelles maximales ou à une pénalisation fiscale en cas de sortie anticipée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Vous trouverez plus d'informations ainsi qu'un aperçu complet des risques dans le KID et le prospectus.



ARGENTA PENSION FUND DEFENSIVE

Fiche mensuelle | 31 mai 2025
Monnaie de référence EUR

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Les rendements peuvent augmenter ou diminuer en raison des fluctuations monétaires.

— Fonds (base = 100) — Benchmark

PERFORMANCE CUMULATIVE SUR LES 10 DERNIÈRES ANNÉES (*)



PERFORMANCE PAR ANNÉE CALENDRIER (*)



RENDEMENT (%) (*)

	Fonds	Benchmark
1 mois	1.40	1.93
YTD	1.82	3.76
1 an	4.28	7.17
3 ans rend. actuariel	2.34	4.57
5 ans rend. actuariel	2.03	3.22
10 ans rend. actuariel	1.79	2.65
Depuis la création rend. actuariel	3.23	-

STATISTIQUES (5 ANS)

	Fonds	Benchmark
Volatilité	% 6.87	7.60
Ratio de Sharpe	0.09	0.24
Ecart à la baisse	% 4.90	5.15
Ratio de Sortino	0.12	0.35
Mois positifs	% 61.67	61.67

Taux hors risque 1.41%

FONDS VS BENCHMARK (5 ANS) (*)

Corrélation	0.975
R ²	0.951
Alpha	% -0.07
Beta	0.882
Ratio de Treynor	% 0.69
Tracking Error	% 1.76
Ratio d'information	-0.694

Benchmark: Benchmark Argenta Pensioenspaarfonds Defensieve (depuis 31.12.2012)

(*) Les chiffres tiennent compte des frais de gestion et les autres frais récurrents, mais non des frais d'entrée et de sortie ni des taxes boursières. Pour les actions de distribution, il est tenu compte du réinvestissement des dividendes bruts versés par le compartiment. Pour les compartiments ou les classes d'actions dont la valeur nette d'inventaire est exprimée dans une autre devise que l'euro, il faut tenir compte du fait que le rendement en euro peut se voir réduit ou augmenté en fonction des fluctuations des taux de change. Pour certaines des périodes indiquées, le rendement en euros a en fait diminué en raison des fluctuations des taux de change. **Il s'agit toujours de chiffres historiques basés sur les résultats du passé. Ils ne constituent en aucun cas une garantie pour les rendements à venir.** Ce fonds est comparé à un indice de référence depuis le 31/12/2012. Ceci explique pourquoi aucune information de l'indice de référence n'est disponible pour les chiffres relatifs aux périodes antérieures au 31/12/2012. Source : Degroof Petercam Asset Management.



ARGENTA PENSION FUND DEFENSIVE

Fiche mensuelle | 31 mai 2025

REPARTITIONS (%)

Allocation d'actifs

Actions	33.1
Obligations	64.7
Liquidités	2.2

Capitalisations boursières des actions

> 3 milliards EUR (Espace éco. eur.)	21.8
< 3 milliards EUR (Esp. éco. europ.)	5.1
Hors Espace éco. europ.	6.2

Secteurs - Partie actions

Financières	8.0
Industrie	5.8
Consommation cyclique	3.8
Technologies de l'information	3.1
Santé	2.9
Matériaux	2.8
Consommation non-cyclique	2.4
Communications	1.6
Services publics	1.4
Immobilier	1.4

10 principales actions

Unicredit Spa	0.8
Iberdrola SA	0.6
Banco Santander SA	0.6
SAP AG	0.6
Muenchener Rueckvers	0.5
Enel	0.5
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria Sa	0.5
Hannover Ruck Se	0.5
Deutsche Boerse Ag	0.5
BNP Paribas	0.5

Ratings - Partie obligataire

AAA	16.2
AA+	7.9
AA	2.3
AA-	4.4
A+	1.6
A	3.8
A-	15.8
BBB+	3.5
BBB	7.3
BBB-	1.0
Sans rating	1.1

Secteurs - partie obligations

Obligations d'Etat	44.1
Banques	5.2
Industrie	3.4
Santé	1.9
Services de consommation	1.8
Technologie	1.5
Services publics	1.5
Assurances	1.4
Télécoms	1.2
Immobilier	1.1
Chimie	0.8
Services financiers	0.7
Biens de consommation	0.3

CARACTÉRISTIQUES DU PORTEFEUILLE

	Fonds	Bench
Partie obligataire		
Maturité (ans)	6.59	-
Duration (ans)	5.78	-
Modified duration (%)	5.63	-
Nombre d'émetteurs	191	-

INFORMATIONS IMPORTANTES

Ceci est une communication publicitaire.

Degroof Petercam Asset Management (DPAM) est responsable de l'évaluation des critères de sélection ESG. La composition du benchmark n'utilise pas de filtres ESG, de sorte que le benchmark ne correspond pas aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds.

Avant la souscription il est nécessaire de prendre connaissance du prospectus et du document des informations clés (KID). Ces documents sont disponibles gratuitement en français et néerlandais auprès du service financier (Argenta Banque d'Épargne sa, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers) et sur le site web www.argenta.be. Les VNI sont publiées sur les sites web www.tijd.be et www.lecho.be.

Les investisseurs peuvent demander un résumé de leurs droits (en français, néerlandais et anglais) auprès du service financier mentionné ci-dessus ou consulter sur

https://www.funds.dpaminvestments.com/modules/documents/SIR/SIR_7_BE_FR.PDF?isin=BE6208865897&cdCountry=BE&cdLanguage=FR&

La société de gestion peut décider de mettre fin aux accords décidés dans le cadre du marketing de cet organisme de placement collectif conformément à l'Article 93a de la Directive 2009/65/EC et de l'Article 32a de la Directive 2011/61/EU.

En cas de plaintes, vous pouvez en parler avec votre directeur d'agence Argenta. Vous pouvez aussi vous adresser à Argenta Banque d'Épargne sa, Belgiëlei 49-43, 2018 Anvers, tél. 03 285 56 45, klachtenbeheer@argenta.be. Les plaintes téléphoniques doivent être confirmées par fax, email ou courrier. Vous trouvez qu'Argenta Banque d'Épargne sa n'a pas ou pas suffisamment répondu à votre plainte ? Dans ce cas, vous pouvez vous adresser à l'Ombudsfin, l'ombudsman des conflits financiers, North Gate II, Avenue Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles, tél. 02 545 77 70, ombudsman@ombudsfin.be. Vous avez aussi le droit d'entamer un procédure juridique.



ARGENTA PENSION FUND DEFENSIVE

Fiche mensuelle | 31 mai 2025

LEXICON

Action de capitalisation	Les actions de capitalisation ne distribuent pas de dividende mais réinvestissent leurs revenus. A la vente, vous recevez les éventuels revenus réinvestis en une seule fois sous la forme d'une plus-value.
Actions de distribution	Les actions de distribution versent leurs revenus éventuels (e.a. plus-values, dividendes et intérêts) sous forme de dividende.
Allocation d'actifs	L'allocation d'actifs consiste en la répartition judicieuse des actifs d'un portefeuille ou fonds entre différentes classes d'actifs ou catégories de placements : actions, obligations, liquidités, immobilier et autres classes d'actifs.
Alpha	L'alpha représente la surperformance enregistrée en plus de ce que l'on aurait pu attendre selon un modèle d'investissement donné ou par rapport à un cadre de référence. Un alpha positif indique qu'un fonds a fait mieux que ce qui pouvait être attendu sur la base du beta donné. De même, un alpha négatif indique qu'un fonds a enregistré une sous-performance compte tenu des attentes relatives au beta du fonds en question. L'alpha est calculé à travers une analyse de régression de la performance mensuelle d'un fonds par rapport à celle d'un indice : l'alpha est égal à la valeur sur l'axe Y lorsque la valeur sur l'axe X est égale à zéro.
Anti-dilution levy	L'anti-dilution levy est un mécanisme permettant de protéger les actionnaires contre l'impact négatif sur la VNI causé par une souscription ou un rachat important, notamment ce mécanisme vise à transférer l'impact négatif sur la VNI d'un compartiment de la SICAV aux investisseurs qui ont généré cet impact. Si les rachats / souscriptions dépassent un seuil, la SICAV peut décider d'imposer un coût supplémentaire aux investisseurs entrants ou sortants, qui bénéficiera à la SICAV. Des frais de sortie plus élevés peuvent être facturés en cas d'importantes sorties nettes, et des frais d'entrée plus élevés peuvent être facturés en cas d'importantes entrées nettes. L'anti-dilution levy ne sera appliqué qu'après une décision explicite du conseil d'administration de la SICAV. Il n'y a pas d'application automatique de ce mécanisme. La décision du conseil d'administration a trait tant au niveau du seuil et des coûts supplémentaires qu'à l'application ou non du mécanisme en cas de dépassement du seuil. Il est important de noter que ces deux mécanismes "swing pricing" et "anti-dilution levy" ne peuvent pas être appliqués à la même VNI.
Asset Test (%)	Test pour déterminer si un fonds (ou un compartiment) investit directement ou indirectement plus de 10% de son patrimoine dans des créances visées à l'article 19bis CIR92. Dans ce cas, un précompte mobilier libératoire de 30% est dû sur les revenus provenant de ces créances lors du rachat ou de la cession à titre onéreux des actions du fonds ou lors du partage total ou partiel de l'avoir social de la sicav ou du compartiment concerné.
Beta	Le beta est un indicateur de la sensibilité d'un fonds aux mouvements d'un marché ou indice financier sous-jacent et est aussi un indicateur de risque. Un beta de 1,10 signifie qu'un fonds fait en moyenne 10% de mieux que l'indice si le marché évolue à la hausse, et en moyenne 10% de moins si le marché est à la baisse. Si le beta d'un fonds est de 0,85, cela signifie qu'en cas de hausse du marché, le fonds n'intègre que 85% de la hausse du marché, ou autrement dit fait 15% moins bien que l'indice, et fait en moyenne 15% de mieux que la moyenne en cas de marchés à la baisse. Le beta est calculé à travers une analyse de régression d'un fonds par rapport à un indice : le beta correspond au degré d'inclinaison de la courbe.
Beta-adjusted duration	La duration (voir ci-dessous) est un indicateur de la sensibilité d'une obligation à l'évolution des taux. Dans le cas des obligations liées à l'inflation, il est calculé une duration ajustée au beta. La duration est alors un indicateur de la sensibilité d'une obligation indexée à l'évolution des taux réels. La duration ajustée au beta mesure la sensibilité d'une obligation indexée vis-à-vis des évolutions des taux nominaux.
Break-even (niveau de)	Le niveau de break-even ou de point mort d'inflation est un terme utilisé dans le cadre de compartiments investis en obligations liées à l'inflation. Le point mort d'inflation correspond à la différence de rendement entre une obligation indexée et celui d'une obligation nominale émise par le même émetteur et pour la même maturité. Le niveau de point mort d'inflation est un indicateur des attentes de marché en matière d'inflation. Pour un compartiment investi en obligations liées à l'inflation, les fiches mensuelles mentionnent la moyenne pondérée du niveau de point mort d'inflation des obligations sous-jacentes.
Consommation cyclique	Les biens et services dont la consommation est influencée par le cycle économique. Leur consommation augmente lorsque la croissance économique est plus forte. Parmi les exemples, on peut citer les voitures ou le tourisme.
Consommation non-cyclique	Les biens et services dont la consommation n'est pas influencée par le cycle économique, c'est-à-dire les produits ou services qui répondent à un besoin essentiel, comme l'alimentation.
Corrélation	La corrélation est reproduite à l'aide du coefficient de corrélation qui mesure l'intensité de la relation entre les rendements d'un fonds et les rendements d'un indice. Le coefficient de corrélation correspond à un chiffre compris entre +1 (corrélation parfaite entre les rendements du fonds et de l'indice) et -1 (corrélation négative parfaite entre les rendements du fonds et de l'indice).
Coûts de transaction	Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le compartiment. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.
Duration	La duration est exprimée en années et correspond à la durée de vie moyenne pondérée d'une obligation ou d'un portefeuille d'obligations. Il s'agit d'un indicateur de la sensibilité aux taux d'une obligation ou d'un portefeuille d'obligations. Lorsque les taux montent, les cours des obligations existantes et par conséquent la valeur d'inventaire d'un compartiment obligataire baissent. Plus la duration est longue, plus l'impact d'une hausse des taux est négatif. L'inverse est bien entendu tout aussi valable. Lorsque les taux baissent, la valeur d'inventaire du compartiment obligataire augmente. L'impact positif croît à mesure que la sicav présente une duration plus élevée. La duration, calculée selon la méthode dite Macaulay, est le résultat d'un calcul complexe qui tient compte, entre autres, de la valeur actuelle, du taux, du coupon et de l'échéance.



ARGENTA PENSION FUND DEFENSIVE

Fiche mensuelle | 31 mai 2025

Ecart à la baisse	L'écart à la baisse correspond à l'écart-type annualisé des rendements mensuels en dessous d'un niveau donné. Le calcul de l'écart à la baisse dans nos fiches est fondé sur les taux sans risque. Autrement dit, l'écart à la baisse ne tient pas compte de la volatilité du compartiment sur les marchés à la hausse en vertu du raisonnement selon lequel un investisseur est plus sensible à la volatilité de son placement sur un marché à la baisse.
Ecart-type (standard deviation)	Indique dans quelle mesure les rendements périodiques d'un fonds s'écartent de son rendement moyen pour une période définie. L'écart-type est un indicateur de la volatilité et du risque d'un compartiment.
Frais de gestion et autres frais d'exploitation	Ce sont les frais de gestion du portefeuille du compartiment, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du compartiment. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.
Floating Rate Notes (FRN)	Obligations à taux flottants: le coupon est recalculé régulièrement, par ex. tous les 3 mois sur base des conditions du marché.
Fonds de placement ou fonds	Les termes « fonds » ou « fonds de placement » indiquent les Organismes de Placement Collectif (OPC) constitués sous la forme d'une société (sicav) ou d'un fonds commun de placement et également les compartiments de sicav.
High yield	Les titres de créance avec un rating inférieur, notamment de BB+ à D chez Standard & Poor's et Fitch et de BA1 à C chez Moody's, sont considérés comme « high yield » ou « speculative grade ». Ces derniers sont aussi nommés « junk bonds ». Le risque de défaut est plus élevé et par conséquent ces obligations offrent un coupon plus élevé que les obligations « investment grade ».
Horizon d'investissement	Horizon d'investissement recommandé : nombre d'années durant lesquelles un fonds doit au minimum être conservé dans des conditions normales. Cet horizon d'investissement recommandé ne signifie en aucun cas que l'investisseur a la garantie de récupérer son capital au terme de l'horizon d'investissement.
Investment grade	Les titres de créance avec un rating de AAA à BBB- chez Standard & Poor's et Fitch et de Aaa à Baa3 chez Moody's sont considérés comme « investment grade ».
Maturité moyenne	Echéance restante moyenne de toutes les obligations sous-jacentes, pondérée selon le montant investi dans chaque obligation. Le calcul de l'échéance et du rendement à échéance pour les obligations subordonnées se fonde toujours sur la première date de call. Il existe néanmoins quelques exceptions à la règle. Si la valorisation de l'obligation laisse apparaître une probabilité élevée de non-exercice du call, nous utilisons alors pour cette obligation l'échéance finale plutôt que la première date de call.
Modified duration	La modified duration est exprimée en pourcentage et indique le changement en % du cours d'une obligation ou sicav d'obligations lorsque les taux changent de 1%.
Mois positifs (%)	Nombre de mois, exprimé en pourcentage par rapport au nombre total de mois, durant lesquels un fonds a enregistré un rendement supérieur au taux sans risque.
Morningstar Overall Rating	Morningstar classe les fonds selon une échelle qui va de 1 à 5 étoiles. Celles-ci sont attribuées sur base de leur performance vis-à-vis de fonds comparables, après ajustement au risque et en tenant compte de tous les frais pertinents liés à la commercialisation. Le rating est calculé, si possible, sur 3, 5 et 10 ans. Le « Morningstar Overall Rating » correspond à la moyenne pondérée des ratings sur 3 ans, 5 ans et 10 ans, avec un poids plus élevé donné au rating de la période la plus longue. Le nombre d'étoiles dépend de la position vis-à-vis des autres fonds appartenant à la même catégorie Morningstar : 5 étoiles pour les fonds dans le top 10%, 4 étoiles pour ceux dans les 22,5% suivants, 3 étoiles pour ceux dans les 35% suivants, 2 étoiles dans les 22,5% suivants, 1 étoile pour les fonds dans les derniers 10%. Vous trouverez de plus amples informations sur http://www.morningstar.be/be/glossary/98989/morningstar-rating.aspx .
Obligations subordonnées	Les obligations financières par ordre d'importance : Obligations privilégiées ou Senior : ces titres sont prioritaires en matière de paiement des intérêts et sont les premiers bénéficiaires de l'argent restant en cas de faillite. Lower Tier Two : le paiement du coupon ne peut pas être différé et le non-remboursement d'un coupon est considéré comme un défaut. Ces obligations ont une date d'échéance fixe. Upper Tier Two : ces titres ont une échéance perpétuelle. Le paiement des intérêts peut être différé, mais le coupon est cumulatif, ce qui signifie qu'il devra être payé à une date ultérieure. Ce type d'emprunt est assorti d'une date (date de call) à laquelle l'émetteur peut décider de rembourser. Si le remboursement n'a pas lieu, le coupon est alors relevé (step-up). Tier One : ces obligations sont privilégiées par rapport aux actions, mais subordonnées par rapport à tous les autres titres de dette. Un coupon qui n'est pas payé est perdu (non cumulatif). Ces obligations peuvent aussi être sollicitées pour compenser des pertes, ce qui réduit le principal. Les Tier Ones ont une durée perpétuelle, mais une date de call est également prévue.
OPC	Les Organismes de Placement Collectif (OPC) comprennent les catégories de placements suivantes : fonds communs de placements, sociétés d'investissement à capital variable (sicav) et sociétés d'investissement à capital fixe (sicaf).
Performance YTD	La performance YTD est égale à la performance du fonds depuis le début de l'année courante.
R2	Le coefficient R carré ou R2 mesure la qualité de la corrélation entre les rendements d'un fonds et les rendements d'un indice et donne entre autres une indication de la fiabilité du calcul de l'alpha et du beta. Un portefeuille très diversifié et parfaitement corrélé au marché aura un R carré égal à 100%. Un R carré égal à 75% signifiera que 75% des fluctuations du rendement du fonds peuvent être expliquées par les fluctuations de l'indice. Le R carré est égal au carré de la corrélation entre un fonds et un indice.



ARGENTA PENSION FUND DEFENSIVE

Fiche mensuelle | 31 mai 2025

Rating (d'un émetteur d'obligations)	Le rating indique la solvabilité d'un émetteur d'obligations. Les ratings sont accordés par des bureaux de recherche spécialisés comme Standard & Poor's (S&P's), Fitch IBCA ou Moody's. Vous trouverez de plus amples informations concernant les ratings sur les sites internet suivants : www.standardandpoors.com , www.moodys.com et www.fitchratings.com ou auprès du service financier. La répartition des ratings au sein d'un portefeuille obligataire est indiquée sur les fiches produit. Pour chaque titre en portefeuille, nous calculons la moyenne des ratings attribués à l'émetteur par S&P's, Fitch et/ou Moody's. Sur la fiche produit, la présentation de la répartition des ratings pour l'ensemble du portefeuille suit l'échelle de ratings de S&P's.
Ratio d'information	Le ratio d'information est égal au supplément de rendement (excess return) annuel moyen d'un fonds par rapport à un indice de référence, divisé par la tracking error. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.
Ratio de Sharpe	Le ratio de Sharpe reproduit le rendement par rapport au rendement sans risque par unité de risque couru. L'indicateur de risque que nous utilisons pour le calcul du ratio de Sharpe est la volatilité. Plus le ratio est élevé, plus la surperformance pour un niveau de risque donné a été grande.
Ratio de Sortino	Le calcul du ratio de Sortino est très proche du calcul du ratio de Sharpe, à ceci près que l'unité de risque utilisée n'est pas la volatilité, mais la downside deviation.
Ratio de Treynor	Le ratio de Treynor correspond au supplément de rendement annuel moyen d'un fonds par rapport au taux sans risque, divisé par le beta du fonds en question. Tout comme le ratio de Sharpe, le ratio de Treynor indique le rendement par rapport au rendement sans risque par unité de risque couru, avec le beta comme critère de risque.
Tracking error	Ecart-type annualisé des différences mensuelles du rendement du fonds vis-à-vis de l'indice de référence.
Swing pricing	Mécanisme permettant à un fonds de régler les frais de transactions découlant des souscriptions et rachats par les investisseurs entrants et sortants. Ainsi, les investisseurs existants ne devront en principe plus supporter indirectement les frais de transactions. Comment ça marche ? Le swing pricing n'intervient que lorsqu'une valeur seuil prédéfinie est atteinte. Cette valeur seuil s'exprime sous forme de pourcentage du total des actifs nets du fonds. La VNI est corrigée chaque fois que la valeur seuil est dépassée : en cas d'entrées nettes de capitaux, un pourcentage déterminé de la VNI, le 'swing facteur lié aux souscriptions', est ajouté à la VNI ; en cas de rachats nets, un pourcentage déterminé de la VNI, le 'swing factor lié aux rachats', est déduit de la VNI.
Taux hors risque	Le taux hors risque correspond au taux de rendement théorique d'un investissement dont le niveau de risque serait nul. Il représente l'intérêt auquel un investisseur pourrait s'attendre venant d'un investissement dont le risque serait absolument nul sur une période spécifique. Le taux sans risque est utilisé dans le calcul de ratios tels que le ratio de Sharpe, l'écart-type et le pourcentage de mois positifs. Pour ces calculs, DPAM utilise le taux à trois mois comme taux sans risque de référence.
Valeur nette d'inventaire	Le terme de valeur nette d'inventaire (en abrégé: VNI) est, pour un OPC, égale à l'actif total du portefeuille réduit de tous ses frais (comme les indemnités de gestion et d'administration). Si l'on souhaite connaître la valeur nette d'inventaire par part, il suffit de diviser la VNI totale par le nombre de parts en circulation.
Volatilité	La notion de volatilité indique la variabilité du cours d'un titre. Une volatilité élevée signifie que le cours d'un titre évolue fortement à la hausse et à la baisse sur une période relativement courte. La volatilité est aussi un indicateur du risque que court un investisseur avec un instrument de placement déterminé. Notre site internet et les fiches reproduisent la volatilité à la lumière de l'écart-type annualisé des rendements mensuels sur les 5 dernières années ou depuis le lancement du fonds.